

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 8 Septembre 2022

Date de la convocation : 2 Septembre 2022

Date d'affichage du P.V. : 12 Septembre 2022

Nombre de membres afférents au Conseil municipal : 15
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de votants : 13 (dont un pouvoir)

Membres en exercice : M. CUVILLIER Guillaume ; Mme DIZENGREMEL Joëlle ; M. CAZIN Julien ; M. LEROY Alexandre ; M. MERLUZZI Nicolas ; M. RYNGAERT Jean-Michel ; Mme ADELINIE Julie ; Mme MATIFAS Amélie, M. GARNIER Jacques ; Mme PÉRONNE Michèle ; Mme GARNIER Martine ; M. BERTRAND Hervé ; M. WURMSER Marc ; Mme GALAND-ALEXANDRE Céline ; Mme BERTRAND Adeline

Absente excusée : Mme MATIFAS Amélie (donne procuration à Mme PÉRONNE Michèle)

Absents non excusés : M. MERLUZZI Nicolas ; M. RYNGAERT Jean-Michel.

Secrétaire de séance : Mme GARNIER Martine

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi huit Septembre à vingt heures, le Conseil municipal de la commune d'Oresmaux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame PÉRONNE Michèle, Maire.

OBJET : FONDS DE CONCOURS CC2SO : BORDURAGE DE LA RUE D'HAUTYON

Madame le Maire informe l'assemblée que la CC2SO, va réaliser, à sa demande, des travaux de bordurage Rue d'Hautyon. La communauté de communes Somme Sud-Ouest prévoit que les communes participent à la réalisation de ces travaux neufs.

La commune devra verser un fonds de concours à la CC2SO égal à 50 % du montant hors taxes des travaux, subventions déduites.

Le montant des travaux avant réalisation est estimé à 1 520.90 €.

Vu l'article L5214-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts de la CC2SO en matière de voirie,

Après avoir ouï l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de verser un fonds de concours à la CC2SO pour la réalisation des travaux de bordurage Rue d'Hautyon. Le montant de ce fonds de concours au plus de 50 % du montant HT à la charge de la CC2SO
- **Invite** son Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

**Certifié exécutoire après publication
ou notification du
et transmission en préfecture du**

Pour extrait conforme,
Le Maire
Michèle PÉRONNE

